



## SER MIANG NG

Représentant CIO • Comité International Olympique



TEXTE ORIGINAL EN ANGLAIS

Ce matin, j'ai le plaisir et l'avantage de m'adresser à vous sur le thème de « La structure du Mouvement olympique » au nom du CIO.

### STRUCTURE

La philosophie fondamentale et le but du Mouvement olympique sont d'éduquer les jeunes par le sport, afin qu'ils puissent devenir de meilleurs citoyens et contribuer à la compréhension mutuelle et à la paix dans le monde. Notre Mouvement est devenu ce que notre président, Jacques Rogge, appelle « la plus grande force sociale pour le bien ».

Le Mouvement olympique fonctionne dans le cadre de lois et de traditions sociétales, et il fait entièrement partie de la société. Pour demeurer pertinent et être à même de remplir notre mission, notre Mouvement doit disposer d'une structure qui évolue avec le paysage politique, social et économique en constant changement.

La Charte olympique fixe et rappelle les principes fondamentaux et les valeurs essentielles de l'Olympisme. Elle définit également le cadre du Mouvement olympique puisqu'elle stipule les règles, principaux droits de réciprocité et obligations des parties constitutives et partenaires du Mouvement.

Selon la Charte olympique, le CIO, les Fédérations Internationales (FI) et les Comités Nationaux Olympiques (CNO) sont les trois parties constitutives du Mouvement olympique. Les athlètes, les comités d'organisation, les associations nationales, les officiels sportifs, les officiels techniques, les entraîneurs ainsi que toutes les autres organisations et institutions reconnues par le CIO en sont les éléments fondamentaux ou partenaires.

Les règles et les activités des parties constitutives et des partenaires du Mouvement doivent intégralement respecter l'esprit olympique, ses règles et principes fondamentaux. En tant que gardien du Mouvement, le CIO collabore avec ses parties constitutives et ses partenaires, et s'assure qu'ils demeurent conformes à la Charte olympique.

L'effort concerté et l'étroite collaboration de chacune des parties constitutives et des partenaires participent au succès du Mouvement

olympique. Le CIO, les FI et les CNO, les comités d'organisation des diverses éditions des Jeux Olympiques, les athlètes et les officiels font connaître le Mouvement et ses valeurs au reste du monde.

### L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT OLYMPIQUE

Pour que les parties constitutives et les partenaires du Mouvement olympique puissent accomplir leur mission et assumer leurs responsabilités avec efficacité, ils doivent demeurer autonomes. L'autonomie est un moyen pour une fin et non pas une fin en soi.

Prenez les CNO par exemple: la Règle 28.6 de la Charte olympique stipule que « les CNO doivent préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions, y compris, mais sans s'y restreindre, les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques qui pourraient les empêcher de se conformer à la Charte olympique. » La vision de nos pères fondateurs sur la nécessité de préserver l'autonomie de notre Mouvement perdure dans le temps depuis plus de cent ans.

Je m'empresse d'ajouter, cependant, qu'à l'exception d'un petit nombre, les relations des CNO avec leur gouvernement respectif sont demeurées cordiales et symbiotiques. Nombreux sont les exemples de CNO collaborant étroitement avec leur ministère des Sports et leur ministère de l'Éducation ou agences gouvernementales équivalentes, en vue de promouvoir l'éducation olympique et sportive auprès de la jeunesse.

Pour que l'autonomie des CNO soit préservée, les gouvernements doivent comprendre et reconnaître la valeur du Mouvement olympique et le rôle des CNO dans la contribution à l'égard du développement de la jeunesse et du bien de la société.

Le CIO étudiera dans quelle mesure il serait possible de produire une déclaration des Nations Unies reconnaissant la contribution du CIO et du Mouvement olympique à la société et à la paix dans le monde. Cette déclaration appellera également les membres des Nations Unies à reconnaître l'autonomie des parties constitutives et des partenaires du Mouvement olympique.

À un niveau national, le CIO travaillera avec chaque CNO qui le désire à la signature d'un protocole avec son gouvernement et lui-même. Ce protocole reconnaîtra la valeur du Mouvement olympique et prévoira des dispositions protégeant l'autonomie du CNO afin que celui-ci puisse remplir sa mission. La relation symbiotique entre le CNO et son gouvernement pourrait également figurer dans ce document.

Pour préserver l'autonomie, le CNO devrait approfondir la crédibilité et la confiance au sein du pays ou du territoire dans lequel il exerce son autorité. Ceci peut être fait en parvenant à l'indépendance financière ainsi qu'en adoptant et en pratiquant une bonne gouvernance et une bonne transparence d'entreprise, et en respectant également un code d'éthique universel.

Pour sa part, le CIO continuera à travailler avec l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO) et les associations continentales à la sauvegarde de l'autonomie des CNO si nécessaire. Le CIO pourra aussi intervenir le cas échéant. L'action des Comités Olympiques Européens (COE) auprès de l'Union européenne, la Déclaration d'Acapulco lors du troisième Congrès des sports olympiques panaméricains et celle du Congrès sportif du Conseil olympique d'Asie (OCA) sont autant d'efforts louables des associations continentales de CNO pour réagir aux problèmes de l'autonomie par rapport aux gouvernements.



Le CIO reconnaît l'importance capitale de l'autonomie de toutes les parties constitutives et des partenaires, et a organisé deux séminaires sur l'autonomie du Mouvement olympique et sportif en 2006 et en 2008. Il continuera d'œuvrer dans ce secteur important.

### BONNE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le deuxième Séminaire sur l'autonomie du Mouvement olympique et sportif à Lausanne en février 2008 a vu l'approbation du Code d'éthique du CIO et d'un texte d'experts sur les principes universels de base de la bonne gouvernance du Mouvement olympique. Ces documents pourraient représenter pour les partenaires du Mouvement une base à partir de laquelle ils pourraient développer leur propre gouvernance et éthique. Il est essentiel que le CIO, les FI et les CNO, en tant que parties constitutives du Mouvement olympique, montrent l'exemple en pratiquant une bonne gouvernance et en adoptant un code d'éthique.

Les missions des FI et des CNO sont clairement définies dans la Charte olympique, respectivement aux Règles 25 et 26 et aux Règles 28 et 29. Le CIO continuera à travailler étroitement avec ces deux parties constitutives importantes et garantira solidarité, respect mutuel et unité dans toutes les actions en vue du respect des objectifs du Mouvement olympique.

J'aborderai à présent les fédérations nationales (FN) de chacun des sports. Les FN sont les principales composantes des FI et des CNO, tout à la fois. Dans un même pays ou territoire, les FN des divers sports constituent le CNO. Les FN d'un même sport des CNO du monde entier forment les FI. En un sens, elles sont le dénominateur commun aux FI et aux CNO.

Étant donné l'importance de leur rôle, les FN requièrent le même niveau d'autonomie, de gouvernance d'entreprise, de principes et de pratiques éthiques que les FI et les CNO. Quand bien même le CIO n'a pas de lien direct avec les FN, il a un intérêt à ce que les FN soient puissantes et autonomes car cela se traduira par des FI et CNO forts. Le CIO, pour ce qui est du développement des FN, mise sur les FI et les CNO.

### COMPOSITION DU CIO

La Charte olympique exige des membres du CIO qu'ils soient non politiques et indépendants de toute influence et pression. Le rôle primordial des membres du CIO est de représenter et de promouvoir les intérêts du CIO et du Mouvement olympique dans leur pays respectif ou dans l'organisation du Mouvement olympique qu'ils servent. Il est d'une importance capitale que les membres du CIO soient libres de leurs décisions et de leurs votes.

Qu'il s'agisse de membres individuels ou de membres liés à des fonctions ou postes spécifiques, les membres du CIO devraient placer l'intérêt du CIO et du Mouvement olympique au premier plan. D'une manière générale, les intérêts du CIO et du Mouvement ont toujours la préséance sur les intérêts fonctionnels et ils guident les membres dans leurs décisions.

À l'heure actuelle, la composition du CIO consiste en 70 membres individuels et 15 membres représentant des athlètes actifs, des FI et des CNO, ce qui porte à 115 leur nombre total. Ceci respecte la Charte olympique, qui stipule qu'une majorité des membres sont individuels et non liés à des fonctions ou à des postes quelconques.

Le nombre ainsi que la composition des membres du CIO a toujours été un brûlant sujet de discussion. La structure actuelle est en place depuis près de dix ans. Elle présente un bon équilibre d'indépendance et de représentation. Tout affinage devra être envisagé très soigneusement et avec la plus grande sensibilité. Par exemple, accroître la participation de l'une des fonctions entraînera inévitablement une demande correspondante de la part des autres fonctions. Satisfaire les demandes dans leur intégralité pourrait entraîner un accroissement du nombre des membres dans une proportion inacceptable.

Il est nécessaire que le CIO révise la structure de sa composition pour demeurer pertinent. La principale difficulté, cependant, réside dans le recrutement d'hommes et de femmes remarquables de par le monde qui, outre le sport, présentent une expertise diversifiée, des connaissances et compétences en finances, marketing, politique, etc., pour renforcer le CIO et lui permettre de relever le défi d'un monde en constante évolution.

### RELATION ENTRE LE MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SES PARTENAIRES

Hormis les principales parties constitutives et les partenaires du Mouvement olympique, le CIO collabore également avec d'autres organisations à la lutte contre la violence dans le sport, les paris illégaux et la fixation des matches. La lutte contre le dopage dans le sport est l'un des exemples avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et les gouvernements du monde. À l'avenir, cette coopération pourrait être étendue à d'autres secteurs comme les programmes éducatifs et culturels, la protection de la santé des jeunes et des athlètes et le développement de carrière des athlètes.

Alors qu'évolue le paysage mondial politique, économique et social, le Mouvement olympique continuera à se renouveler et à développer de nouvelles formes de coopération dans les domaines de la recherche médicale et scientifique, les secteurs éducatifs et universitaires, le développement durable et l'aide humanitaire et sociale.

Le président du CIO, Jacques Rogge, et le président d'honneur à vie, Juan Antonio Samaranch, ont forgé une relation de travail approfondie avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses diverses agences. Cette relation devrait être renforcée pour parvenir à des objectifs et à des buts communs à l'intention de la jeunesse et de son avenir. Une synergie considérable existe entre l'action humanitaire du CIO, le développement du sport et l'action des Nations Unies et de la Croix-Rouge. Une étroite collaboration permettrait d'avoir un meilleur impact sur toutes nos initiatives avec le même niveau de ressources.

### CONCLUSION

La vision, les valeurs et les principes du Mouvement olympique demeurent pertinents et universels, même dans le contexte actuel de mondialisation et d'un monde dynamique et en constante évolution. Continuons à travailler ensemble dans notre voyage au sein du Mouvement olympique pour la jeunesse et pour notre monde.